

pos de la mort du Fr. Killackey, et que les susdites résolutions soient inscrites au registre des minutes de cette assemblée et soient aussi publiées dans LE CANADIEN.

Les comptes rendus suivants furent présentés par le Grand Secrétaire, et sur motion du Fr. Chisholm appuyée par le Rev. M. J. Tiernan, il fut résolu que les susdits comptes rendus fussent inscrits au cahier des minutes et publiés dans l'organe officiel de l'association—LE CANADIEN.

(Pour comptes rendus, voyez la partie anglaise.)

MEMBRES.

Total des membres au 1er Janvier 1899.....12,715
Total des membres initiés depuis le 1er Janvier au 1er Août..... 8,2

Total des membres, morts, sans suspension ou qui ont résigné depuis le 1er Janvier au 1er Août..... 13,011

Membres en règle..... 12,918

Le Grand Président fit lecture des différentes soumissions reçues pour l'impression, etc., du CANADIEN, suivant les recommandations du bureau, le contrat fut accordé au Catholic Record, car la soumission de Mr. Coffey était la plus basse et la plus satisfaisante sous bien d'autres rapports.

Proposé par le Fr. Behan et le Rev. M. J. Tiernan et résolu unanimement que le susdit contrat soit et est approuvé et ratifié par ce bureau.

On avait demandé des soumissions pour seaux, boîtes à scrutin et autres articles fournis maintenant aux succursales nouvellement organisées.

Quatre soumissions furent reçues; la plus satisfaisante étant celle du Fr. Tansley de Montréal; le contrat pour ces articles ci haut mentionnés lui fut accordé.

Proposé par les Frs. P. J. O'Keefe et P. J. Rooney et résolu unanimement que le susdit contrat soit et est approuvé et ratifié.

On fit lecture d'une communication du Fr. Metz de Berlin demandant à l'association de fournir aux membres des "livrets reçus." Le bureau décida de faire usage de la "carte reçue" actuellement en usage.

On fit lecture d'une lettre de Mr. W. F. O'Connor, avocat, de Halifax, ainsi qu'une résolution de la Succursale 160 Elles avaient rapport à la réclamation du défunt Edmund Faltz.

Proposé par le Frère Behan appuyé par le Rev. M. J. Tiernan que le Grand Secrétaire se mette en communication avec la dite succursale, lui demandant la preuve ordinaire de la mort de Mr. Edmund Faltz et que ses réclamations soient payées de la manière ordinaire.

Le solliciteur général fut autorisé de se procurer 4 000 copies de polices (celles de \$2 000) de Mortimer et Cie. d'Ottawa, et au même prix que dans le passé.

Le Grand Secrétaire fit rapport au bureau de la condition de certaines succursales arriérées dans le paiement des cotisations et de la taxe "per capita." Il fut résolu de députer le Frère Gallinan à la succursale 119 Welland, pour régler les affaires de cette succursale. Dans le cas où la chose ne serait pas possible la susdite succursale sera dissoute et les membres en règle seront agrégés à d'autres succursales.

On donna avis de nouveau aux succursales arriérées pour leur taxe "per capita" et si les susdites succursales ne se remettent pas en règle dans les trente jours qui suivront cet avis, elles seront en suspension—La même règle s'applique aux succursales arriérées dans le paiement des cotisations.

On fit lecture d'une lettre de l'organisateur Johnson, demandant qu'on en-

voie un grand député pour organiser une succursale au village Richibucto. Le Grand Secrétaire reçut instruction de donner avis au Frère Johnson que le Grand Député David Landry devrait organiser la dite succursale.

Le Grand Président et le Solliciteur Général en réponse aux différentes questions qui leur furent posées sur certaines lois passées à Québec et aussi dans toute la Province, concernant les associations d'assurance mutuelle, répondirent que ces lois n'affectaient en rien la C. M. B. A.

On résolut de laisser au même comité, le soin de veiller aux intérêts de l'Association dans de telles circonstances. Le Grand Secrétaire demanda au bureau des renseignements sur le coût des annonces dans LE CANADIEN.

Il fut proposé et résolu unanimement, que le Grand Secrétaire insère dans les colonnes du journal LE CANADIEN une notice comme quoi que le dit journal est maintenant prêt à recevoir des réclames aux taux suivants; \$30 00 par année pour une colonne entière, \$5 00 par année pour un espace d'un ponce, et ainsi de suite, plus ou moins suivant l'espace employé.

On discuta assez longuement les résultats des travaux des organisateurs. Le bureau considéra que les résultats n'étaient pas satisfaisants principalement dans la province de Québec, et le Grand Secrétaire reçut avis d'en instruire officiellement l'organisateur de cette Province et de lui en expliquer le sens. On laissa aux directeurs du Grand Conseil pour les provinces de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau Brunswick de juger à propos envers les organisateurs de ces provinces respectivement.

Le Dr. Ryan, médecin en chef de l'Association expliqua au bureau des Directeurs certaines circonstances d'une application d'un Mr. Joseph M. Chaisson qui voulait devenir membre de la succursale 272, Wellington, P. E. I. Proposé par les Frères Boehan et Rooney, et unanimement résolu que la conduite du Dr. Ryan soit approuvée.

Le Grand Président expliqua au Bureau l'offre offert par la presse de Montréal d'organiser un picnic en faveur de la C. M. B. A. pourvu que l'Association avance \$50 00 et que le Frère Howison était d'avis que les dits \$50 00 fussent mis en ses mains pour le succès du projet. Il fut résolu que ce projet ne serait pas mis à exécution la saison étant trop avancée.

Il fut proposé et résolu unanimement que les organisateurs pour la province d'Ontario recevraient \$50 00 par mois avec leurs dépenses de voyage, pourvu que ces dépenses ne dépassent point la somme de \$2 50 par jour.

Plusieurs lettres furent lues au sujet de l'utilité d'avoir un agent spécial de la C. M. B. A. pour la ville de Montréal. Proposé et unanimement résolu que le Frère Feeley soit et est par les présentes appointé agent spécial de l'Association pour la ville de Montréal—lequel office devra être en force au bon gré du Président et que le Frère Feeley devra recevoir \$1 00 pour chaque nouveau membre qu'il introduira dans la société,—laquelle somme ne devra lui être payée, qu'après l'initiation des nouveaux applicants.

Le Frère Chisholm ayant déclaré, qu'il pensait que l'organisateur McDonald avait l'intention de résigner bientôt, en charge, il fut proposé par les Frères O'Keefe et Rooney et unanimement résolu que le choix d'un organisateur pour la Nouvelle Ecosse fut laissé entre les mains du Frère Chisholm—et que le salaire soit le même

que celui de l'organisateur McDonald.

Il y eut douze applications à la position d'organisateur pour Ontario. Après la lecture des applications et des lettres testimoniales de chaque candidat, il fut décidé d'en laisser le choix aux directeurs de la susdite province. Après mûre considération, les dits directeurs firent rapport qu'ils soumettraient au bureau des directeurs les noms suivants; savoir, les Frères Hardy de Belleville et Joseph Kidd de Goderich.

Il fut proposé et résolu que le Frère Kidd soit organisateur pour Ontario. Proposé en amendement et résolu que le Frère W. G. Hardy soit organisateur pour Ontario.

Il fut alors proposé et unanimement résolu que Mr. Joseph Kidd soit organisateur pour Ontario pour un laps de temps de six mois ou aussi longtemps que le bureau des directeurs le jugera nécessaire, avec un salaire de \$50 par mois y compris les dépenses de voyage, pourvu que ces dépenses ne dépassent pas \$2 50 par jour.

Le Frère Kidd accepta la charge et dit qu'il serait tout en son pouvoir pour réussir.

Proposé par les Frères Boehan et O'Keefe et unanimement résolu que tout contrat entre l'Association et qui que ce soit, soit fait sous la direction de notre solliciteur général.

Il fut proposé et unanimement résolu que Mr. Kidd l'organisateur pour Ontario soit sous la haute direction des Frères Rooney et Brown.

On fit lecture de lettres des succursales du Hamilton invitant le bureau des directeurs à avoir leur prochaine assemblée dans cette dernière ville. Le secrétaire reçut avis de répondre à ces différentes succursales, que le bureau des directeurs regrettaient de ne pouvoir se rendre à leur invitation.

Il fut proposé et unanimement résolu que la prochaine assemblée du bureau des directeurs aurait lieu au mois de Janvier 1900 dans la cité de Montréal et que le jour et la date de la dite assemblée soient laissés au gré du Grand Président et du Secrétaire de l'Association.

Proposé par les Frères Chisholm et O'Keefe et unanimement résolu que l'assemblée soit dissoute pour se réunir à l'appel du Grand Président.

NOUVELLES SUCCURSALES.

Deux nouvelles suc. ont été instituées durant le mois d'Août. La succursale No. 315 a été instituée le 22 du mois, à Westville, Nouvelle Ecosse; et la succursale No. 316 le 29 à Mulgrave Nouvelle Ecosse, par le grand organisateur Provincial F. MacDonald.

Nous publions dans la partie Anglaise la liste des officiers pour l'année courante.

CE QU'IL EN COUTE POUR DEVENIR MEMBRE ET PORTER UNE POLICE DE \$1,000.

Pour devenir membre de l'A. C. B. M. du Canada, il faut payer les items suivants:

Honoraire de la demande d'admission.....	\$3.00
Honoraire du médecin examinateur en chef.....	50
Honoraire de l'examen médical.....	1.50
Une cotisation pour \$1,000 à l'âge de 21 ans.....	50
Une contribution mensuelle.....	35
Total.....	\$5.75

Coût annuel probable d'une police de \$1,000 pour un membre âgé de 21 ans.

Dix-huit cotisations à 50c chacune.....	\$9.00
Deux contributions mensuelles à 25c.....	3.00
Total.....	\$12.00

UNE BONNE DIVISE.

Une bonne divise pour votre succursale serait la suivante " cessez de murmurer, et faites quelque chose pour augmenter le nombre des membres dans l'Association."

LA PREMIERE COTISATION D'UN NOUVEAU MEMBRE.

Un membre initié dans un mois durant lequel il est prélevé plus d'une cotisation, n'est requis d'en payer qu'une seule cotisation pour ce mois.

QUI DOIT EXAMINER LES ASPIRANTS?

Aucun examen d'un aspirant ne sera légal ou accepté par une succursale, à moins d'avoir été fait par un examinateur dûment nommé et porteur d'une commission pour cette succursale, sauf par dispense spéciale du Médecin Examinateur en Chef.

PROGRESSION DE L'A. C. B. M. EN FAIT DE MEMBRES.

Nombre des Membres en	1880.....	229
" " 1882.....	560	
" " 1884.....	1,275	
" " 1886.....	1,960	
" " 1888.....	3,120	
" " 1890.....	5,650	
" " 1892.....	8,059	
" " 1894.....	10,651	
" " 1896.....	13,403	
" " 1898.....	16,115	
" " 1900.....	18,815	
" " 1902.....	21,115	

UNE DECISION.

Une décision dans le procès de Mme. Emely V. Hopkins contre la "Northwestern Life Assurance Co. de Chicago, pour forcer le paiement d'une police de \$10,000 sur la vie de son mari, qui se suicida, tient que le plaignant ne peut pas recouvrer la somme de sa police, en dépit d'aucune clause de suicide dans le contrat.

CHANGE D'ADRESSE.

Quand un Frère change son adresse, il devrait notifier immédiatement le Secrétaire Archiviste de sa succursale, qui à son tour notifiera le Grand Secrétaire. Une grande majorité des plaintes des membres qui ne reçoivent pas LE CANADIEN provient de la négligence de tels membres qui ne donnent pas leur bonne adresse au Secrétaire Archiviste.

A QUELLE ASSOCIATION DOIVENT APPARTENIR LES CATHOLIQUES.

Suivant les instructions de notre saint Père le Pape, il est défendu aux Catholiques d'entrer dans aucune société qui n'a pas l'approbation de l'Eglise.

L'A. C. B. M. a cette approbation ainsi elle est essentiellement l'Association Catholique.

DIMINUTION du MONTANT de POLICE.

Tout membre, porteur d'un certificat ou police, pourra le changer pour un autre d'un chiffre moindre en remettant son certificat, et en demandant sur blancs de l'association, un certificat d'un chiffre moindre par l'intermédiaire du Secrétaire Archiviste de sa Succursale, qui enverra immédiatement le dit certificat ou police et la dite demande au Grand Secrétaire, et après cela, il paiera les cotisations suivant le chiffre du certificat demandé, et suivant son âge à l'époque de sa initiation.